

Planification stratégique 2012-2014

Introduction

En 2008, le CREDDO a fait un exercice de planification stratégique, pour la période 2008-2012, au cours duquel plusieurs orientations, objectifs et actions stratégiques ont été définis. Après trois années d'efforts marqués par de nombreuses réalisations, et arrivant presque au terme de la période couverte par l'exercice de planification, le CREDDO décidait en 2011 de faire le point sur son cadre d'intervention stratégique: fallait-il s'investir dans un autre exercice majeur de planification stratégique pour la période 2012-2018 ou plutôt poursuivre dans la foulée du plan 2008-2012 mais en apportant certaines précisions et améliorations pour resserrer davantage le cadre d'intervention ? Le présent document reflète la décision prise, à savoir une révision couvrant une période de deux ans à compter d'avril 2012 et qui servira de balise pour les plans d'action annuels.

Deux raisons ont amené le Conseil d'administration du CREDDO à prendre cette décision. La première : la nécessité d'une évaluation externe. Le CREDDO n'a jamais fait l'objet d'une telle évaluation, ce qui rend extrêmement difficile un exercice de planification stratégique qui tienne compte des réussites et des erreurs du passé pour accomplir sa mission et incarner, dans la région de l'Outaouais, la vision qu'il s'est donnée. Et la deuxième : la nécessité également de faire l'état des lieux de la région de l'Outaouais et d'analyser l'impact des changements qui se sont produits au cours des dernières années, et ceux qui s'annoncent pour les prochaines années, sur la mission de l'organisme. Le CREDDO se donnera donc deux ans pour (i) procéder à une évaluation externe de l'organisme d'ici l'automne 2012, (ii) faire le suivi des révisions du cadre d'intervention stratégique au cours de la période de transition 2012-2014 et (iii) préparer les fondements de la prochaine planification stratégique 2015-2020.

L'exercice de révision du cadre d'intervention stratégique du CREDDO pour la période 2012-2014 s'inscrit dans la lignée de celle adoptée par le Regroupement National des Conseils Régionaux de l'Environnement du Québec.

Mission du CREDDO

Promouvoir la préservation et l'amélioration de l'environnement ainsi que la conservation des ressources naturelles dans la perspective d'un développement durable de la région de l'Outaouais.

Vision du CREDDO

Une conscience citoyenne solidaire régionale, face aux grands enjeux auxquels les collectivités seront confrontées dans les 20 prochaines années.

Et un développement régional durable, planifié dans la concertation pour que les générations futures de l'Outaouais bénéficient d'une amélioration de la qualité de vie qui soit en harmonie avec le respect de l'environnement.

Orientations stratégiques et objectifs y afférents

Orientation A : Renforcer le leadership du CREDDO sur la scène régionale

- A.1 Renforcement des liens avec les décideurs politiques.
- A.2 Affirmation de la position du CREDDO sur la scène régionale, auprès des partenaires.
- A.3 Augmentation de la visibilité du CREDDO auprès des administrations publiques, des organismes environnementaux, des médias et de la population en général.
- A.4 Amélioration de la capacité organisationnelle.
- A.5 Renforcement de la stratégie de financement

Orientation B : Favoriser la coordination et la concertation des partenaires de l'Outaouais sur les grands enjeux régionaux en matière d'environnement et de développement durable

- B.1 Élaboration et défense de positions communes sur certains enjeux reliées au processus de révision des schémas d'aménagement, dans les forums publics.
- B.2 Mise en place de partenariats de concertation avec la Conférence des élus.
- B.3 Amélioration des mécanismes de partage d'information et de ressources entre les différents partenaires de la région de la région.
- B.4 Valorisation de projets conjoints particulièrement dans le contexte des campagnes de sensibilisation du public.

Orientation C : Cibler les initiatives qui touchent (i) l'éducation et la sensibilisation sur les enjeux environnementaux prioritaires dans la région (ii) les projets vitrine innovants qui ont un potentiel de reproductibilité.

- C.1 Augmentation de la participation du milieu de l'éducation de l'Outaouais à des actions concrètes en faveur de l'environnement et du développement durable, particulièrement en ce qui a trait à la biodiversité, à la gestion des déchets et à la réduction des GES.
- C.2 Sensibilisation du milieu des affaires et institutionnel pouvant mener à des actions publiques visant l'amélioration de la qualité de vie et le développement durable dans la région de l'Outaouais, particulièrement en ce qui a trait à la gestion des déchets, à la réduction des GES et à la révision des différents schémas d'aménagement.
- C.3 Augmentation de la participation citoyenne aux processus de consultation sur des enjeux environnementaux et de développement durable menés par les divers paliers de gouvernement.